



- Communiqué de Presse -

Sizun, le 23 mars 2009.

**Création d'un Havre de Paix pour la Loutre
et d'un Refuge pour les chauves-souris
sur la réserve naturelle régionale / Espace Remarquable de Bretagne
de Magoar-Pen Vern (Glomel, 22)**

**Signature des conventions « Havre de Paix pour la Loutre »
et « Refuge pour les chauves-souris »**

le samedi 28 mars à 14 h 45 au parking de Pen Vern à Glomel (fléchage depuis le bourg
de glomel ou le hameau de trégornan)

La Loutre en Bretagne

Animal solitaire, la Loutre utilise 7 à 15 km de rive pour une femelle et 20 à 30 pour un mâle. Des expériences de radiopistage ont montré qu'en un an, un individu utilise plusieurs dizaines de gîtes ou « catiches » pour dormir dans la journée, mettre bas et échapper aux dérangements.



Franck Simonnet

Après un siècle de régression (l'animal était chassé), la population de Loutres était réduite dans les années 1970 à quelques isolats. De nos jours, ces noyaux tendent à fusionner, et la reconquête du littoral et de la Haute Bretagne est en cours. Malgré cela, la destruction des habitats, le développement du trafic routier, sans oublier la raréfaction des proies, conséquence de l'usage de biocides, freinent l'actuelle reconquête des cours d'eau. La Loutre reste fragile ! Les Havres de Paix constituent un élément primordial de la reconquête.

Qu'est-ce qu'un Havre de Paix pour la Loutre ?



Pionnier en France, le GMB a établi en 1988 les premiers Havres de Paix, inspirés des Otter Havens britanniques.

Les Havres de Paix sont des conventions entre des propriétaires (privés, communes...) de terrains situés en bord de cours d'eau, zones humides... et le Groupe Mammalogique Breton (GMB), association de protection des mammifères sauvages de Bretagne et de leurs habitats.

Par cette convention, les premiers s'engagent entre autres à ne pas nuire à la population locale de Loutres (ne pas supprimer la totalité de la végétation des berges, ne pas utiliser de produits chimiques en bord de cours d'eau...), à informer le GMB de tout changement qu'il aurait constaté. Le GMB s'engage à informer le propriétaire sur la Loutre, à le conseiller sur une gestion qui tienne compte de sa présence, à l'inviter aux

- **Siège régional :** ✉ Maison de la Rivière, 29450 SIZUN ☎ 02 98 24 14 00 📠 02 98 24 17 44
- **Antenne des Côtes d'Armor :** ✉ 10, bd de Sévigné, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02 96 61 06 64
- 📧 contact@gmb.asso.fr 🌐 www.gmb.asso.fr 🌐 www.refugespourleschauves-souris.com



différents événements qu'il organise sur le thème de la Loutre (formations à la reconnaissance d'indices de présence, chantiers...).

Les havres de Paix permettent aux propriétaires de s'impliquer dans la protection des milieux, d'être formés et informés, et de « s'approprier » un élément du patrimoine naturel local.

Il s'agit du 34^{ème} Havre de Paix créé en Bretagne, élément d'un réseau qui totalise 230 ha, répartis sur les trois départements de l'ouest breton, et plus de 26 km de berges. De nombreux autres Havres de Paix sont en cours ou prévus.

Les chauves-souris en Bretagne

La Bretagne accueille une diversité insoupçonnée de chiroptères (nom scientifique qui signifie "main ailées") puisque avec 21 espèces identifiées, ces demoiselles nocturnes représentent plus du quart des espèces de mammifères sauvages de la région. Malheureusement, les chauves-souris sont pratiquement toutes en forte régression en Europe. Le déclin généralisé de ces mammifères volants, tous protégés par la loi française, s'explique par deux causes principales :

- Les pesticides qui suppriment ou empoisonnent la ressource alimentaire des chauves-souris, quasiment toutes insectivores dans nos contrées.
- La disponibilité en gîtes pour les accueillir qui chute drastiquement avec la construction moderne, imperméable, et qui ne laisse que peu d'espaces pouvant offrir des abris.

Le GMB a conçu un outil pour tenter d'agir sur cette deuxième cause de déclin des chiroptères, le **Refuge pour les chauves-souris** : les chauves-souris sont dépourvues de tout comportement constructeur et ne détériorent pas les constructions. C'est donc d'abord pour expliquer que la cohabitation avec ces animaux menacés n'est qu'à de rares exceptions près une source de désagrément pour nous que l'association propose cet engagement aux propriétaires. L'expérience, depuis plus de vingt ans, nous a également appris que bien souvent, à l'occasion des nécessaires opérations d'entretien des édifices, des destructions de chauves-souris survenaient, non par volonté de leur nuire, mais par simple méconnaissance de leur présence et de leur sensibilité.



Qu'est-ce qu'un Refuge pour les chauves-souris ?



L'opération des refuges pour les chauves-souris conduite par le GMB depuis 2006, désormais soutenue par la Fondation Nicolas Hulot et la DIREN de Bretagne, consiste à sensibiliser les propriétaires de bâtiments à la fragilité des chauves-souris qui peuvent être protégés dans ces édifices afin de concourir à leur conservation à l'échelle régionale.

Les refuges pour les chauves-souris s'adressent à tout propriétaire de bâtiment, public ou privé, qui souhaite contribuer à sauvegarder les chauves-souris de Bretagne. Des solutions simples permettent de concilier la pérennité des édifices, la tranquillité des habitants, et la conservation de ce patrimoine naturel de grande valeur que constituent les chauves-souris. Des édifices non fréquentés peuvent devenir des refuges pour les chauves-souris, et grâce à quelques aménagements minimes, vous aurez peut-être la chance de recevoir ces sympathiques visiteuses du soir.

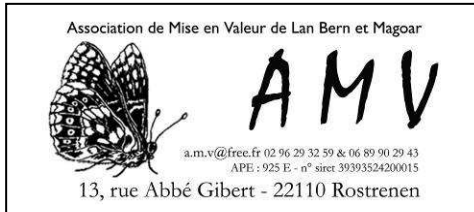
Le refuge pour les chauves-souris, dans notre volonté de rencontrer l'adhésion la plus large possible, a été conçu plutôt comme un guide des bonnes pratiques pour les signataires que comme un engagement trop contraignant. Les propriétaires s'engagent par exemple à respecter un calendrier pour les différentes

- **Siège régional** : ✉ Maison de la Rivière, 29450 SIZUN ☎ 02 98 24 14 00 📠 02 98 24 17 44
- **Antenne des Côtes d'Armor** : ✉ 10, bd de Sévigné, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02 96 61 06 64
- 📧 contact@gmb.asso.fr 🌐 www.gmb.asso.fr 🌐 www.refugespourleschauves-souris.com



opérations de façon à minimiser le risque d'intervention en présence des animaux, ou encore à utiliser des produits de traitement des charpentes à la fois adaptés à la protection du bois et inoffensifs pour les mammifères (que nous sommes également), etc. Le label de « refuge pour les chauves-souris » permet, enfin, d'identifier les propriétaires qui, de façon volontaire, se sont engagés dans une démarche active de préservation des chauves-souris. Toutes les informations sur les refuges pour les chauves-souris sont disponibles à : www.refugespourleschauves-souris.com

Le Marais de Magoar –Pen Vern



La zone naturelle de Magoar (33,5 ha en bordure du Crazius, affluent de l'Ellé), a été acquise progressivement, depuis 1991, par la Fondation Nationale de Protection de la Faune Sauvage, qui en a confié la gestion à l'Association de Mise en Valeur de Lan Bern et Magoar (AMV).

Le site est composé d'un ensemble de petites parcelles, très contrastées entre elles par leur faciès végétal (landes, bas-marais, prairie...), entourées par 4 km de talus-fossé. Très humide, le site évolue vers un boisement dû à l'abandon du milieu par l'agriculture depuis quelques décennies.

Il recèle une richesse floristique et faunistique importante, avec de nombreuses espèces protégées au niveau européen (Loutre d'Europe, Sphaigne de la Pylaie, Damier de la succise, Engoulevent d'Europe...). Les milieux les plus riches abritent de nombreuses espèces rares (Cômaret, gentiane pneumonanthe et azuré des mouillères, *droséra intermédia*...)

Des opérations de fauche, de déboisement et de broyage y sont menées régulièrement. Depuis mars 2004, une convention « Armor nature » a été signée avec l'agriculteur riverain et le Conseil Général des Côtes d'Armor permettant la mise en place d'un troupeau de vache rustique highland cattle.

La Loutre utilise la mosaïque d'habitats qui compose le site à l'année : bas-marais tourbeux, mares plus ou moins temporaires, plans d'eau, ruisseau lent ou rapide, zones embroussaillées, prairies humides pâturées. Plusieurs mares ont été créées, augmentant les populations d'amphibiens, nourriture de la Loutre en fin d'hiver. Une étude réalisée sur deux années avec l'aide du GMB a permis de mettre en évidence que la loutre utilisait le ruisseau du Crazius et notamment le marais de Magoar Pen-Vern de manière régulière. Une très forte suspicion de reproduction a même été avancée. De plus le classement en Réserve Naturelle Régionale, Espace Remarquable de Bretagne depuis décembre 2008, a amélioré la tranquillité des lieux, les animations étant désormais concentrées sur un secteur, laissant une bonne partie du site en dehors de ce circuit. Rappelons pour conclure que le site est interdit à la chasse et à la pêche.

Les **chauves-souris** trouvent dans ces zones naturelles humides des terrains de chasse de qualité, qui leur fournissent une grande quantité d'insectes, ainsi que de nombreuses possibilités de gîtes arboricoles.

Le site de Magoar est depuis peu une **Réserve Naturelle Régionale**. Représentatifs de la biodiversité régionale, ces espaces régionaux à forts enjeux patrimoniaux contribuent à la forte attractivité de la Bretagne. Au-delà de la mission première de protection, la vocation de ces espaces remarquables consiste à offrir à tous les publics des lieux privilégiés d'éducation au patrimoine naturel et au tourisme de nature.

Vous aussi, créez un Havre de Paix ou un Refuge pour les chauves-souris chez vous

Vous êtes propriétaire de terrains en bordure de cours d'eau, de plan d'eau ou zones humides (même tout petits) et la Nature vous intéresse, vous pouvez créer votre Havre de Paix. Vous êtes propriétaire de bâtiments anciens ou récents, d'un jardin ou de parcelles, et vous souhaitez rendre ce patrimoine accueillant pour les chauves-souris, vous pouvez créer votre Refuge.

Protéger la Loutre et les chauves-souris, leur assurer gîte, couvert et tranquillité, c'est à travers elles protéger leurs milieux ainsi que la faune et la flore qui y vivent. Si vous êtes intéressés, contactez le GMB :


- **Siège régional** : ✉ Maison de la Rivière, 29450 SIZUN ☎ 02 98 24 14 00 📠 02 98 24 17 44
- **Antenne des Côtes d'Armor** : ✉ 10, bd de Sévigné, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02 96 61 06 64
- 📧 contact@gmb.asso.fr 🌐 www.gmb.asso.fr 🌐 www.refugespourleschauves-souris.com



Groupe Mammalogique Breton, Maison de la Rivière, 29 450 SIZUN. 02 98 24 14 00 – contact@gmb.asso.fr

Pour en savoir plus sur le site de Magoar ou sur l'AMV :

Association de Mise en Valeur de Lan Bern et Magoar



AMV

a.m.v@free.fr 02 96 29 32 59 & 06 89 90 29 43
APE : 925 E - n° siret 39393524200015
13, rue Abbé Gibert - 22110 Rostrenen

Pierrick PUSTOC'H
Association AMV
13, rue abbé Gibert 22 110 ROSTRENEN
02-96-29-32-59 & 06-89-90-29-43
a.m.v@free.fr

Info pratiques pour cette journée du 28/03/2009 :
La visite du site se déroulera sur environ 2 heures prévoir des bottes, un coup de cidre sera servi à l'issue de la journée.



- **Siège régional :** ✉ Maison de la Rivière, 29450 SIZUN ☎ 02 98 24 14 00 📠 02 98 24 17 44
- **Antenne des Côtes d'Armor :** ✉ 10, bd de Sévigné, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02 96 61 06 64
- 📧 contact@gmb.asso.fr 🌐 www.gmb.asso.fr 🌐 www.refugespourleschauves-souris.com

Le Groupe Mammalogique Breton (GMB), association loi 1901 de protection des mammifères sauvages de Bretagne et de leurs habitats, est agréé Association de protection de la nature au niveau régional et est membre de France Nature Environnement.

